
E.P. sur révision du PLU

1 message

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>
À : contact@capendu.fr, mjammes@capendu.fr

10 mars 2020 à 23:52

Monsieur le maire
Madame JAMMES

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis de l'architecte des bâtiments de France sur le projet de révision du PLU de Capendu coté et paraphé par mes soins. Vous voudrez bien l'insérer dans le dossier d'enquête publique mis à la disposition du public et le mettre en ligne sur le site de la commune dans le dossier d'enquête publique dématérialisé.

J'ai constaté ce jour 10 mars 2020 que, sur le site de la mairie, un avis d'enquête publique avait été dactylographié dans la rubrique "Info de la semaine" mais cet avis ne comporte pas toutes les mentions prévues par le code de l'environnement, en particulier il n'y est pas fait mention de l'adresse du site où le dossier d'enquête publique peut être consulté.

De plus la mention de l'adresse mail dédiée où le public peut déposer ses observations est fausse. Il eut été plus simple de scanner l'avis d'enquête initial et le mettre en ligne sur votre site.

Je constate également dans l'onglet "Révision PLU en cours" que vous avez ajouté un avis de prolongation d'enquête publique. Je vous demande de bien vouloir m'adresser l'arrêté de prolongation d'enquête publique que vous avez dû prendre conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement ainsi que la preuve que l'avis de prolongation d'enquête est paru dans deux journaux.

A ce propos, je n'ai toujours pas reçu les journaux attestant de la deuxième parution de l'avis d'enquête publique originel.

Dans l'attente,

Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur

 Sous-dossier 5 - Pièce n° 11.pdf
85K